

Hervé TEXIER
Océanographe
Président de BNE
Basse Normandie Environnement*
6, rue Belvédère
14000 Caen

Caen, le 11 Octobre 2015

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête publique Courseulles sur mer

Direction départementale des territoires et de la mer
Boulevard général Vanier,
CS 75224,
14 052 CAEN CEDEX 4

Objet : Avis sur le projet éolien en mer de Courseulles-sur-mer

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet éolien en mer de Courseulles-sur-Mer appelle de notre part de nombreuses observations critiques. Nous vous demandons en conséquence de prendre en compte les raisons pour lesquelles nous sommes fondamentalement opposés à ce projet.

Courseulles et le projet éolien offshore français : des projets sans concertation avec la population, sans respect de la Constitution et de la loi Grenelle de l'environnement, des projets et des objectifs à caractère démentiel.

Depuis le début de la gestation du projet offshore français il y a 10 ans, aucune recherche ni innovation sérieuse n'ont été engagées de sorte qu'on en reste à la bande marine du littoral. Les centrales éoliennes nécessitent des surfaces plus de 1000 fois plus grande que les autres centrales électriques, et elles sont d'une hauteur vertigineuse. L'impact de chaque projet fait partie d'un ensemble qui est un désastre environnemental et économique majeur.

Nous sommes en conséquence opposés non seulement au projet de Courseulles sur Mer mais aussi à l'ensemble offshore sur le littoral français, en ce que la bande marine littorale est sacrifiée au profit de la rentabilité maximum et immédiate, et sans aucune concertation préalable avec la population, en contradiction avec le Grenelle de l'Environnement et la Constitution.

** « Basse Normandie Environnement » est une fédération régionale qui regroupe à ce jour 58 associations bas-normandes du nord de la Manche au sud de l'Orne et de très nombreux particuliers.*

Le projet Courseulles : des caractéristiques inacceptables

Si elle se réalise, la centrale industrielle de Courseulles de 54 km² et de 176 m de haut, produira moins de 3/1000 de la production électrique française et réduira les gaz à effet de serre au mieux de 0,013%.

Elle monopolisera une surface marine considérable, à seulement 10 km des côtes, sur une bande littorale marine ultrasensible, patrimoine naturel, culturel et mémoriel de premier plan de tous les français et du monde entier.

Ce complexe industriel induira des impacts considérables sur l'environnement naturel. La physionomie de la Baie de Seine sera bouleversée, de Barfleur à Fécamp, avec notamment une obstruction directe de l'horizon sur 10 stations balnéaires et touristiques, une visibilité importante depuis de nombreuses autres stations et un impact qu'on n'ose imaginer sur des sites mémoriels majeurs.

L'expérience que nous avons des sites éoliens terrestres font craindre une pollution lumineuse nocturne permanente sur toute la Baie de Seine pendant au moins 30 ans.

Il sera réalisé par un consortium essentiellement étranger, associé à une ancienne société internationale d'investissements financiers, lobbyiste majeur de l'éolien auprès des instances françaises.

Toutes ces caractéristiques sont inacceptables.

Courseulles et le programme « offshore » français : un apport insignifiant aux objectifs de la transition énergétique, des coûts exorbitants pour les Français

L'ensemble du projet offshore de 6000 MW apportera une contribution ridicule (3,3%) à la production électrique française, et insignifiante (0,16%) à la réduction du rejet de CO₂ et de la consommation totale de combustibles fossiles carbonés.

Pour le site de Courseulles, ce sera microscopique, 0,16% de production et 0,013% pour les rejets. Ces projets sont inefficaces pour satisfaire les objectifs de la transition énergétique et seront d'un coût supplémentaire inacceptables au travers de tous les impôts et taxes payés par moi, vous, tous les français qui finalement, en dernière analyse, vont supporter tous les investissements de ce projet. Coûts astronomiques et incapacité de l'éolien sont également affirmés par la Cour des comptes, le CEA, les académies scientifiques et France Energie (Ancien commissariat au plan et à la stratégie). Ces motifs suffisent à eux seul à justifier le refus de poursuivre ce projet.

Ce projet est une profanation du plus important ensemble mémoriel de la Seconde Guerre Mondiale, le site des plages du Débarquement de juin 1944

La France a l'honneur d'abriter sur son littoral le site mémoriel le plus grandiose et le plus émouvant de la seconde guerre mondiale, celui du Débarquement de juin 1944. La profanation de ce site mémoriel universel, haut lieu de mémoire au même titre que les champs de bataille de Verdun, est honteuse et il est indigne qu'elle parvienne jusqu'au stade de l'enquête publique. On enseigne le respect de la mémoire aux enfants et la préservation de ce site n'a jamais empêché la Basse-Normandie d'être une région aux filières économiques dynamiques, et à la pointe du progrès et du savoir-faire. Le chantage des promoteurs du projet est honteux.

Faut-il négliger la présence des 26 chefs d'Etat, d'Union, et de gouvernement représentant 1,1 milliard d'êtres humains, soit 15% de la population mondiale lors des dernières manifestations sur les plages de débarquement ? Cela peut-il être jugé négligeable par nos décideurs et notre Président ?

Et on parle du classement des plages de débarquement !

Une commission impliquant des personnalités de nombreux pays vient de se réunir pour examiner le classement des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'humanité. Tous les adhérents de Basse Normandie Environnement condamnent en toute logique ce projet, étant donné la hauteur des éoliennes, leur distance à la côte et plus que tout l'impact visuel.

C'est le Classement **ou** cet horrible projet ! Nous choisissons le Classement.

Nous refusons ce projet avec force pour ces raisons majeures.

Une nature détruite

La bande marine littorale de la Manche et de la mer du Nord forme une continuité écologique d'une richesse considérable (oiseaux, mammifères marins, vie marine...) qui mérite une préservation totale, un patrimoine collectif exceptionnel qui doit être transmis intact aux générations futures. On enseigne ce respect de la nature et de la biodiversité aux enfants.

Le milieu marin est mal connu *

Quels sont les risques pour la biodiversité ? Où sont les réponses des scientifiques qui connaissent le milieu ? Nous ne pouvons accepter que la biodiversité soit passée par perte et profit au travers des dérogations couramment instituées. Quels seront les dégâts ? Qui peut les prédire ?

Pour ces motifs, nous estimons qu'il est irresponsable de se lancer dans une telle aventure sans aucune garantie scientifique.

Un patrimoine de paysages saccagé, des rêves de vacances au bord de la mer brisés

On assiste à une déprédation des lieux de vacances de nombreux français attirés de tous temps par les côtes normandes.

La destruction de la préservation de notre patrimoine culturel collectif particulièrement riche qui renvoie aux monuments de la peinture (Claude Monnet, Eugène Boudin, Georges Seurat...) et de la littérature (Hugo, Zola...) justifie à lui seul, l'opposition à ce projet, des amateurs d'arts que nous sommes tous à diverses sensibilités.

Comment expliquer aux enfants qu'on industrialise les paysages marins mythiques de l'impressionnisme et de la peinture moderne ?

Le projet au sud de l'Angleterre, « *Navitus Bay* » est abandonné entre autres pour atteinte au paysage classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Nous demandons l'abandon du projet de Courseulles qui porte atteinte à ce patrimoine universel.

**Océanographe, professeur à l'Université de Caen, j'ai mené de nombreuses recherches en océanographie côtière (spécialité géochimie marine) en baie de Seine. Je peux témoigner de la fragilité de ce milieu rendu très sensible aux différents impacts dynamiques et physico-chimiques des différentes sources terrestres ou atmosphériques.*

Un choc aussi brutal que l'implantation des fondations des éoliennes peut entraîner une évolution durable des interactions bio-physico-chimiques entre les sédiments marins, les eaux et l'atmosphère. Cela a-t-il été suffisamment pris en considération ? C'est un scientifique marin, ayant travaillé 20 ans en Seine, baie de Seine et Manche qui vous le demande.

Un impact économique grave sur les filières régionales (pêche, nautisme, tourisme, villégiature) pour un apport insignifiant à l'économie et à l'emploi,

Les perspectives de développement économique et d'emplois sont floues pour une destruction certaine et importante d'activité et d'emplois dans les filières traditionnelles de la pêche et de ses filiales, du nautisme, du tourisme.

Que l'exemple d'état anglais soit notre guide : le projet de *Navitus Bay* est abandonné, parmi d'autres raisons, pour ne pas nuire à l'activité touristique : « *le ministère estime que le projet aurait menacé la fréquentation d'un site exceptionnel – la Jurassic coast – classé au patrimoine mondial de l'Unesco* ».

Pour ce motif, grave, de futur chômage dans notre région, nous refusons ce projet

L'impact cumulé est dramatique L'analyse présentée est irrecevable : elle ne prend en compte que 4 projets offshore et 4 terrestres sur toute la bande littorale française (et européenne) alors que l'explosion de l'éolien littoral est dramatique

Le projet de centrale électrique de Courseulles s'inscrit dans le contexte du programme en mer français qui se développe sur une bande étroite de continuité écologique, culturelle et économique: à savoir le littoral. Il est impossible d'apprécier correctement l'impact du projet de Courseulles sans relation avec les impacts des autres projets sur le littoral concernant les effets cumulés, et de même avec l'éolien terrestre programmé concernant l'encerclement.

Le procédé, qui est employé, de soumettre des données saucissonnées aux différents débats publics et enquêtes publiques, restreint abusivement l'information du public. C'est inadmissible dans la mesure où ces projets seraient certainement rejetés si le public avait une information globale et honnête indispensable de tous les projets côtiers.

Ce procédé est dénoncé depuis suffisamment longtemps pour qu'il constitue maintenant un motif pour refuser tout avis favorable à quelque projet éolien que ce soit, décidé dans ces conditions, et en particulier à celui de Courseulles.

Tout est décidé d'avance

La population n'ayant pas été associée dès le début de la conception du projet offshore français et du projet de Courseulles en particulier, le débat public et l'enquête publique sont intervenus après d'innombrables étapes jusqu'à la délivrance de l'autorisation d'exploiter, quand « *tout était déjà décidé* ».

C'est une situation reconnue et déplorée par la CPDP, une procédure à l'allure dictatoriale et en tout cas inconstitutionnelle. Cette situation est aggravée par le fait qu'elle favorise une action inutile, nuisible et ruineuse pour le pays. Quel que soit l'avis rendu par la Commission d'enquête, elle ne pourra que constater, comme la CPDP, la contrainte subie.

Les véritables motivations de la poursuite du projet sont hautement contestables

Nous sommes opposés à la réalisation d'un projet ruineux qui n'a d'autre objectifs que la satisfaction d'idéologie de groupes sans légitimité démocratique et sans représentativité significative, et la volonté du groupe EDF de se rembourser du prix astronomique auquel il a racheté la société SIIF (émission FR3 pièces à conviction 6 mai 2015) à des personnes et des groupes familiaux que FR3 dit

être mis en examen pour fraude fiscale et escroquerie financière. Il est préférable d'arrêter les frais et de ne pas ajouter à la perte d'EDF, société à capitaux publics à 85%, le désastre financier et patrimonial occasionné au pays par la réalisation de ce projet, et des autres projets le long du littoral.

Contexte de propagande et intimidation

En niant systématiquement les impacts désastreux, majeurs, et évidents du projet, en vantant une efficacité qu'il n'a pas, le Conseil Régional et la Préfecture de Région ont détruit les conditions d'une information équilibrée. Ils ont utilisés indûment leur autorité et des moyens de communication considérables de sorte que de nombreux élus et la population ne pouvaient être que troublés et enclins à croire à l'intérêt du projet.

Les médias ont répercuté cette situation.

La propagande privée répétée du consortium dans les écoles avant l'enquête publique nous paraît également un motif d'une gravité telle qu'elle entache gravement la régularité de l'enquête publique.

Là encore, c'est un motif suffisant à soi seul que cette désinformation officielle omniprésente et cette propagande dans les écoles, pour justifier notre opposition à ce projet.

CONCLUSIONS

En conclusion, pour chacune de ces raisons prise individuellement et pour toutes prises dans leur ensemble,

- la fédération *Basse Normandie Environnement*,**
- ses 58 associations et leurs membres,**
- tous ses membres particuliers,**
- leurs familles et leurs amis**

s'opposent avec force et indignation à ce projet de complexe éolien industriel démesuré de Courseulles sur Mer qui va entraîner un massacre irréversible de toute la richesse actuelle du littoral bas normand : paysage, faune, flore, patrimoine, beauté de lumière révélée dans les tableaux de nos peintres de réputation internationale qui risquent à jamais d'être balafrés par la multitude de ces machines.

Hervé TEXIER

Président de Basse Normandie Environnement

<http://www.calvados.gouv.fr/projet-de-creation-d-un-parc-eolien-en-mer-au-a6076.html>http://www.calvados.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_prefectoral_EOC_juil_15.pdf

